

CONCLUSIONS MOTIVEES DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

oooooooo

En conclusion de cette enquête, au vu du dossier et du registre d'enquête, j'estime, en relation avec les différents éléments du rapport,

et notamment :

- ° l'intérêt public environnemental dans la participation à la réalisation de systèmes novateurs en termes d'énergie durable,
- ° l'absence d'opposition émise par le public et les levées d'incertitudes apportées par le dossier,
- ° les limitations des nuisances sur l'environnement immédiat notamment en matière de rejets, et l'investissement de la société pour limiter ces rejets grâce à des systèmes adaptés,
- ° l'implantation sur un site industriel, réservé à cet effet et de fait limitant les nuisances générales sur le public,
- ° l'intérêt en termes d'emploi (recrutement de 240 personnes) de cette nouvelle structure ,

pouvoir donner en conséquence un avis favorable à cette demande.

Fait à Tétéghem, le 03 novembre 2015

Le commissaire-enquêteur, Frédéric Ingelaere

